



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 JANVIER 2014**

Mairie de LOVAGNY  
Tél. 04.50.46.23.37

Le 15 janvier 2014 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

**Présents** : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - M. François ROTHEA – Mme Magali DECHAUD et M. Georges DUCRET, Adjoints - Mme Nathalie BLANC - M. Jean-Paul GRAVILLON – Mme Cécile LOUP-FOREST - M. Thierry SAUTEL et Mme Francine URBAIN.

**Absents excusés** : M. René MIGUET (arrivé à 21 h 40), M. Denis PERRUCHOT (pouvoir donné à M. Thierry SAUTEL).

**Absent** : M. Philippe LOCATELLI.

Madame Cécile LOUP-FOREST a été désignée comme secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2013
- 2) Affaires foncières et demandes de droit de préemption éventuelles :  
⇒ DIA parcelle B 1028 p
- 3) Dossier Hameau de Pontverre – demandes de subventions au Conseil Général et à l'Etat au titre de la DETR
- 4) Don des Gorges du Fier
- 5) Subventions aux associations
- 6) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Remboursement de frais à un nouvel agent.

**A la demande de Monsieur le Maire, la séance du Conseil Municipal débute par une minute de silence en mémoire de Monsieur Michel GOLLIET, Conseiller Municipal, décédé le 5 janvier 2014.**

1) – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013** :

Après examen par l'ensemble des conseillers municipaux, le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2013 est approuvé à 10 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 1 Abstention (M. Jean-Pierre CHAMBARD).

## 2) –AFFAIRES FONCIERES ET DEMANDE DE DROIT DE PREEMPTION :

### a) **Droit de préemption** :

Suite à l'examen de la déclaration d'intention d'aliéner, par Maître AYMONIER, Notaire associé à ANNECY (74), pour le compte de M. et Mme Jean-Pierre ION, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RENONCE** à exercer son droit de préemption urbain pour la vente d'une parcelle de terrain de 800 m<sup>2</sup> environ, détachée de la parcelle cadastrée section B n° 1028 (d'une superficie totale de 2 147 m<sup>2</sup>), sise Chemin des Quarts à Lovagny, en zone U du PLU, au prix de 190 000 €, soit 237.50 €/m<sup>2</sup>. A noter que le bien est grevé d'une servitude de passage.

## 3) –DOSSIERS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX VOIRIE SUR LE SECTEUR DE PONTVERRE :

Dans le cadre de la poursuite de l'opération de réhabilitation du Hameau de Pontverre Haut, la commune souhaite engager des travaux d'aménagement de voirie sur les secteurs de Pontverre Haut et Pontverre Bas afin d'assurer la sécurité de tous les usagers, automobilistes comme piétons, sur les routes départementales n° 116 (Route de Chavanod) et n° 64 (Route des Gorges).

Des études ont été menées par le Cabinet LONGERAY de Saint-Girod (73) concernant :

Projets	Montants estimatifs HT
1. le recalibrage de la RD 116 (Rte de Chavanod) ainsi que l'aménagement du carrefour entre la RD 116 et la RD 64 (Rte des Gorges)	319 090.15 €
2. la mise en sécurité au droit de l'ouvrage de franchissement du Fier à Pontverre Bas	281 577.91 €
3. l'aménagement d'un parking à vocation touristique au Chemin de la Violette	202 290.38 €

Afin de permettre le financement de ces trois opérations, des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général de la Haute-Savoie vont être sollicitées selon les modalités suivantes :

- ⇒ 250 000 € à l'Etat au titre de la DETR sur les trois des projets estimés à 802 958.44 € HT ;
- ⇒ 250 000 € au Conseil Général au titre de la voirie sur les projets 1 et 2 estimés à 600 668.06 € ;
- ⇒ 15 000 € au Conseil Général au titre des amendes de police sur le projet 1 estimé à 319 090.15 € HT ;
- ⇒ 10 000 € au Conseil Général au titre des amendes de police sur le projet 2 estimé à 281 577.91 € HT.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** :

- ⇒ à 11 voix POUR (dont 1 pouvoir), le plan de financement portant sur les projets n° 1, 2 et 3 ci-dessus exposés (montant total estimé à 802 958.44 € HT) et **SOLLICITE** une subvention de 250 000 € à l'Etat au titre de la DETR ;
- ⇒ à 11 voix POUR (dont 1 pouvoir), le plan de financement portant sur les projets n° 1 et 2 ci-dessus exposés (montant total estimé à 600 668.06 € HT) et **SOLLICITE** une subvention de 250 000 € au Conseil Général de la Haute-Savoie au titre de la voirie ;
- ⇒ à l'unanimité, le plan de financement portant sur le projet n° 1 ci-dessus exposé (montant total estimé à 319 090.15 € HT) et **SOLLICITE** une subvention de 15 000 € au Conseil Général de la Haute-Savoie au titre des amendes de police ;
- ⇒ à 10 voix Pour (dont 1 pouvoir) et 1 Abstention (Madame Magali DECHAUD), le plan de financement portant sur le projet n° 2 ci-dessus exposé (montant total estimé à 281 577.91 € HT) et **SOLLICITE** une subvention de 10 000 € au Conseil Général de la Haute-Savoie au titre des amendes de police.

#### 4) –DON DES GORGES DU FIER :

Par courrier du 24 décembre 2013, la Société des Gorges du Fier a versé à la Commune de Lovagny une contribution aux activités culturelles de la Commune de 400 € et sollicite son affectation prioritairement au secteur jeunesse (école, bibliothèque...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter cette somme, pour l'année 2014, à l'Ecole Publique de Lovagny.

#### 5) –SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Après examen de deux demandes de subventions, le Conseil Municipal **ACCORDE** :

- ⇒ à 9 voix **POUR** (dont 1 pouvoir) et 1 Abstention (M. Jean-Paul GRAVILLON), Monsieur François ROTHEA ne prenant pas part au vote :
  - une subvention de 1 000 € à l'Amicale de Lovagny-Nonglard, pour aide au financement d'un voyage dans le cadre de la célébration des 10 ans d'existence de l'association ;
- ⇒ à l'**unanimité** :
  - une subvention de 120 € à la Prévention Routière. La municipalité sollicite leur intervention auprès des enfants de l'Ecole Publique sur l'année 2014 pour l'organisation d'une séance éducatrice liée à la sécurité routière.

#### 6) –REMBOURSEMENT DE FRAIS :

Le Conseil Municipal **ACCEPTTE**, à l'unanimité, de rembourser la somme de 23.00 € au nouvel agent territorial non titulaire pour les dépenses qu'elle a dû engager auprès d'un médecin de Poisy lors de sa visite de pré-embauche.

#### 7) – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

##### a. – **Remerciements de la famille GOLLIET** :

Tous les membres de la famille GOLLIET, éprouvés par les décès de Madame Simone GOLLIET et de Michel GOLLIET, Conseiller Municipal, expriment leurs sincères remerciements pour l'attention et le soutien de la collectivité dans ces moments douloureux.

##### b. – **Informations de l'office du tourisme des Pays de Cruseilles, Pays de Fillière et CCFU** :

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, informe les élus des diverses actions qu'offre Alter'Alpa Tourisme, office chargé du développement touristique de l'axe Annecy-Genève, formé par les 3 communautés de communes des Pays de Cruseilles, Pays de Fillière et de la CCFU.

##### c. – **Marché des produits locaux** :

Monsieur René MIGUET, Conseiller Municipal, indique la possibilité prochaine de deux nouveaux intervenants au marché de produits locaux, un poissonnier et une marchande de crêpes et beignets de pommes de terre.

##### d. – **Conseil communautaire** :

Un conseil communautaire de la CCFU est prévu à Lovagny le 18 mars 2014.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

⇒ Vendredi 21 février 2014 à 20 h 30 .

La séance est levée à 21 h 45.